

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 17 Mars 2023 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 30 Septembre 2023, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 192.428.129 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Juillet 2023 au 30 Septembre 2023 de 2.786.779 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2023 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs

assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 27,74% de l'actif total tandis que le Ratio d'investissements en valeurs mobilières est de 72,26% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80%.

Tunis, le 23 octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Samir Labidi

BILAN

Au 30 Septembre 2023 (Unité : TND)

	Note	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	121 006 160	136 376 913	129 363 797
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	9 548 093	8 723 755	7 357 110
b - Obligations	4-1-2	92 307 219	104 429 488	100 840 623
c – BTA	4-1-3	19 150 848	23 223 670	21 166 064
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	71 408 111	41 126 088	34 869 570
a - Placement monétaires	4-2-1	18 041 543	8 991 779	10 995 577
b – Disponibilités	4-2-2	53 366 568	32 134 309	23 873 993
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	13 858	3 962	3 515
TOTAL ACTIF		192 428 129	177 506 963	164 236 882
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	238 778	226 299	236 256
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	51 055	51 619	38 500
TOTAL PASSIF	4-4	289 833	277 918	274 756
ACTIF NET				
CP 1 –Capital	4-5	183 280 886	169 982 491	155 022 081
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	8 857 410	7 246 554	8 940 045
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		-	-	-
b – Résultat distribuable de la période		8 977 729	7 772 244	10 301 886
c - Régul résultat distribuables de la période		(120 319)	(525 690)	(1 361 841)
ACTIF NET		192 138 296	177 229 045	163 962 126
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		192 428 129	177 506 963	164 236 882

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Juillet au 30 Septembre 2023 (Unité : TND)

		Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	1 879 713	6 161 756	2 150 548	6 801 078	8 947 366
a - Dividendes		-	461 982	-	458 848	458 848
b - Revenus des obligations		1 618 544	4 920 020	1 813 806	5 329 342	7 156 310
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		261 169	779 754	336 742	1 012 888	1 332 208
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	1 555 046	3 915 006	835 116	1 995 494	2 713 155
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 434 759	10 076 762	2 985 664	8 796 572	11 660 521
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	(325 310)	(923 807)	(299 977)	(866 490)	(1 154 883)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 109 449	9 152 955	2 685 687	7 930 082	10 505 638
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	(61 445)	(175 226)	(55 943)	(157 838)	(203 752)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 048 004	8 977 729	2 629 744	7 772 244	10 301 886
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	(261 225)	(120 319)	(280 259)	(525 690)	(1 361 841)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 786 779	8 857 410	2 349 485	7 246 554	8 940 045
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		261 225	120 319	280 259	525 690	1 361 841
* Variation des +/- values potentielles sur titres		228 998	266 808	176 243	231 084	387 124
* +/- values réalisées sur cession des titres		1 911	(120 804)	28 746	37 128	79 641
* Frais de négociation de titres		(4 154)	(26 497)	(12 907)	(26 315)	(36 761)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 274 759	9 097 236	2 821 826	8 014 141	10 731 890

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Juillet au 30 Septembre 2023 (Unité : TND)

	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	3 274 759	9 097 236	2 821 826	8 014 141	10 731 890
a - Résultat d'exploitation	3 048 004	8 977 729	2 629 744	7 772 244	10 301 886
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	228 998	266 808	176 243	231 084	387 124
c - +/- values réalisées sur cession de titres	1 911	(120 804)	28 746	37 128	79 641
d - Frais de négociation de titres	(4 154)	(26 497)	(12 907)	(26 315)	(36 761)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a – Souscriptions	33 104 470	128 082 170	32 467 753	115 797 754	140 669 232
* Capital	31 839 951	122 066 152	29 563 022	107 265 075	129 570 138
* Régularisation des sommes non distrib.	(28 732)	3 501 632	1 793 650	6 879 632	8 258 982
* Régularisations des sommes distrib.	1 293 252	2 514 386	1 111 081	1 653 047	2 840 112
b – Rachats	(37 647 637)	(109 003 236)	(39 140 266)	(95 919 360)	(136 775 506)
* Capital	(36 119 285)	(104 055 086)	(35 585 923)	(88 315 418)	(124 881 805)
* Régularisation des sommes non distrib.	26 125	(2 313 445)	(2 163 003)	(5 425 205)	(7 691 748)
* Régularisations des sommes distrib.	(1 554 477)	(2 634 705)	(1 391 340)	(2 178 737)	(4 201 953)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 268 407)	28 176 170	(3 850 687)	27 892 535	14 625 617
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	193 406 701	163 962 126	181 079 730	149 336 509	149 336 509
b - En fin de période	192 138 296	192 138 296	177 229 045	177 229 045	163 962 126
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	1 372 639	1 200 708	1 367 622	1 161 707	1 161 707
b - En fin de période	1 341 331	1 341 331	1 318 061	1 318 061	1 200 708
Valeur liquidative début de période (en dinar)	140,901	136,555	132,405	128,549	128,549
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	143,245	143,245	134,462	134,462	136,555
Taux de rendement	1,66%	4,90%	1,55%	4,60%	6,23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/09/2023

(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2023, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 30 Septembre 2023 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 30 Septembre 2023, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti. Au 30 septembre 2022 la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détenait des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti ainsi que des souches de BTA

« Juillet 2032 » et des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à 121 006 160 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% Actif	% Actif net
	Obligations		35 406 466	36 876 648	19,17%	19,19%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	4 000 000	4 189 545	2,18%	2,18%
TN0003400058	AMEN BANK SUB 2023-2 C F	10 000	1 000 000	1 001 341	0,52%	0,52%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	1 813 008	1 862 039	0,97%	0,97%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	35 000	1 400 758	1 460 351	0,76%	0,76%
TN0004700704	ATL 2017-1 C	2 000	40 000	41 357	0,02%	0,02%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	1 600 000	1 687 531	0,88%	0,88%
TN0004700712	ATL SUB 2017	8 000	320 000	339 337	0,18%	0,18%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 B	10 000	1 000 000	1 078 562	0,56%	0,56%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 A	2 785	278 500	292 472	0,15%	0,15%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 028 191	1,05%	1,06%
TN0006610547	ATT LEASING V 2019-1	5 000	100 000	102 567	0,05%	0,05%
TN0006610018	ATTIJARI-LEASING 2023-1	5 000	500 000	504 298	0,26%	0,26%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	10 000	800 000	801 399	0,42%	0,42%
TN0001901115	BH F Sub 2019-1 C	6 800	408 000	425 269	0,22%	0,22%
TN0001901065	BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	514 251	0,27%	0,27%
TN0001901099	BH SUB 2019/1 B F	1 900	190 000	197 964	0,10%	0,10%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 138 021	1,11%	1,11%
TN0001900844	BH 2009 B	8 000	116 280	120 162	0,06%	0,06%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 537 456	0,80%	0,80%
TN0003100674	BNA 2009 SUB	10 000	63 486	64 861	0,03%	0,03%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	800 000	807 580	0,42%	0,42%
TN0007310337	HL 2016-2 B	43 000	859 820	905 098	0,47%	0,47%
TN0007310444	HL 2017-03 B	27 500	1 100 000	1 149 129	0,60%	0,60%
TN0007310360	HL 2017-1 B	20 000	400 000	415 967	0,22%	0,22%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	1 800	151 200	161 789	0,08%	0,08%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	45 000	4 500 000	4 723 170	2,45%	2,46%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	18 780	1 504 654	1 564 979	0,81%	0,81%
TN0002102010	TL 2018-1 B	10 000	400 000	410 467	0,21%	0,21%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	300 000	318 516	0,17%	0,17%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	780 000	798 751	0,42%	0,42%

TNZSBU7F6WY7	TLF sub 2021	4 230	338 400	362 895	0,19%	0,19%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	516 000	534 380	0,28%	0,28%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	800 000	829 377	0,43%	0,43%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	1 000 000	1 075 397	0,56%	0,56%
TN0003900388	UIB SUB 2016 B	45 000	897 800	937 301	0,49%	0,49%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	428 560	438 040	0,23%	0,23%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 056 838	0,55%	0,55%
	Empreint National		54 357 741	55 430 569	28,81%	28,85%
TNPSLOPEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	107 767	0,06%	0,06%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 556	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	511 257	0,27%	0,27%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 102 715	3,17%	3,18%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 207 764	6,34%	6,35%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 038 085	3,14%	3,14%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 064 197	5,23%	5,24%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 896	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	23 345	2 334 500	2 477 236	1,29%	1,29%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 385 880	5,40%	5,41%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	38 180	3 819 773	3 829 387	1,99%	1,99%
TNZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 002 659	0,52%	0,52%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	534 582	0,28%	0,28%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	4 652	43 830	46 066	0,02%	0,02%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	798 828	0,42%	0,42%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	751 839	0,39%	0,39%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	514 391	0,27%	0,27%
TNNZ2M9ZHIT3	EMP NAT 2023 T2 CF	465	45 105	46 464	0,02%	0,02%
	Bons du trésor assimilables		17 944 000	19 150 848	9,95%	9,97%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 570 783	0,81%	0,82%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	17 580 065	9,14%	9,15%
	Titres OPCVM		9 340 927	9 548 093	4,96%	4,97%
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	56 056	5 840 682	5 850 004	3,04%	3,05%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	3 698 089	1,92%	1,92%
	Total du portefeuille-titres.		117 049 133	121 006 160	62,88%	62,98%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Actions SICAV	9 340 927	8 733 814	7 262 659
Différence d'estimation sur actions SICAV	207 166	(10 059)	94 451
Total	9 548 093	8 723 755	7 357 110

4-1-2 Obligations

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Obligations Coût d'entrée	89 764 206	101 334 622	97 005 770
Intérêts courus à l'achat/obligations	55 432	15 848	14 061
Intérêts courus	2 453 751	3 071 454	3 818 321
Intérêts intercalaires courus	33 830	7 564	2 471
Total	92 307 219	104 429 488	100 840 623

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	17 944 000	22 134 240	19 772 000
Intérêts courus à l'achat/Bons du trésor assimilables	-	-	-
Intérêts courus	521 653	609 858	862 962
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	685 195	463 897	531 102
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (courbe des taux)	-	15 676	-
Total	19 150 848	23 223 670	21 166 064

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à 18 041 543 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% Actif
	Certificats de dépôts STB	11 973 938	11 987 837	6,23%
TNGH7RB8SAX4	Certificat de dépôt au 01/10/23 (taux 9,80% 10 jours)	3 991 313	3 999 131	2,08%
TNZ3D5UR8JY6	Certificat de dépôt au 05/10/23 (taux 9,80% 10 jours)	4 989 141	4 994 570	2,60%
TNQYDEEQXYA4	Certificat de dépôt au 09/10/23 (taux 9,80% 10 jours)	2 993 484	2 994 136	1,56%
	Créance sur opération de pension livrée	5 998 715	6 053 706	3,15%
	P.L BNA au 07/11/23 (Taux de 9,00% 90 jours) 3 202 BTA 7,2% ; Mai 2027	2 999 618	3 039 363	1,58%
	P.L AB au 09/01/24 (Taux de 9,15% 120 jours) 3 120 BTA 7,5% ; Janvier 2028	2 999 097	3 014 343	1,57%
	Total	17 972 653	18 041 543	9,38%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à 53 366 568 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Avoir en banque	25 856 636	23 912 367	19 870 017
Comptes à terme STB	27 509 932	8 221 942	4 003 976
Total	53 366 568	32 134 309	23 873 993

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/09/2023	% actif
Compte à terme au 13/11/23 (taux 9,80% 90 jours)	3 000 000	3 029 642	1,57%
Compte à terme au 06/12/23 (taux 9,80% 90 jours)	4 000 000	4 019 761	2,09%
Compte à terme au 07/12/23 (taux 9,80% 90 jours)	4 400 000	4 420 792	2,30%
Compte à terme au 12/12/23 (taux 9,80% 90 jours)	5 000 000	5 018 258	2,61%
Compte à terme au 18/12/23 (taux 9,80% 91 jours)	5 000 000	5 012 888	2,61%
Compte à terme au 20/12/23 (taux 9,80% 90 jours)	4 000 000	4 007 733	2,08%
Compte à terme au 27/12/23 (taux 9,80% 90 jours)	2 000 000	2 000 858	1,04%
Comptes à terme STB	27 400 000	27 509 932	14,30%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Retenu à la source sur intérêts à l'achat EO	13 858	3 962	3 515
Total	13 858	3 962	3 515

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
Gestionnaire	82 792	73 176	72 873
Commission réseau	118 208	118 268	95 252
Commission dépositaire	37 778	34 855	68 131
Total	238 778	226 299	236 256

4- 4 -2 Autres Crédeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à 51 055 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
CMF	16 976	15 045	14 986
ETAT	34 079	36 574	23 514
Total	51 055	51 619	38 500

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-07-2023 au 30-09-2023 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-07-2022 au 30-09-2022 se détaillent ainsi :

Libellé	2023	2022
Capital au 1^{er} Juillet		
Montant	187 336 071	176 182 663
Nombre d'actions	1 372 639	1 367 622
Nombre d'actionnaires	1 606	1 455
Souscriptions réalisées		
Montant	31 839 951	29 563 022
Nombre d'actions émises	232 944	243 267
Nombre d'actionnaires entrants	77	120
Rachats effectués		
Montant	36 119 285	35 585 923
Nombre d'actions rachetées	264 252	292 828
Nombre d'actionnaires sortants	75	88
Autres effets sur le capital		

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	228 998	176 243
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1 911	28 746
Frais de négociation de titres	(4 154)	(12 907)
Résultat capitalisé		-
Régularisation des sommes non distribuables	(2 607)	(369 353)
Capital au 30 Septembre		
Montant	183 280 886	169 982 491
Nombre d'actions	1 341 331	1 318 061
Nombre d'actionnaires	1 608	1 487

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30/09/2023 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	-	-	-
Sommes distribuables exercice en cours	8 977 729	(120 319)	8 857 410
Total	8 977 729	(120 319)	8 857 410

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 1 879 713 DT pour la période allant du 01-07-2023 au 30-09-2023, et se détaillent ainsi

Désignation	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenues des titres OPCVM	-	461 982	-	458 848	458 848
Intérêts des obligations	1 618 544	4 920 020	1 813 806	5 329 342	7 156 310
Revenus des Emprunts d'Etat	261 169	779 754	336 742	1 012 888	1 332 208
Total	1 879 713	6 161 756	2 150 548	6 801 078	8 947 366

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-07-2023 au 30-09-2023 un montant de 1 555 046 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Intérêts des certificats de dépôts	498 553	1 654 495	509 254	1 229 530	1 635 366
Intérêts des comptes à terme	564 467	986 418	97 825	387 490	467 418
Intérêts des comptes de dépôt	-	26 630	24 298	36 846	54 993
Revenus des prises en pension	492 026	1 247 463	203 739	341 628	555 378
Total	1 555 046	3 915 006	835 116	1 995 494	2 713 155

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-07-2023 au 30-09-2023 à 325 310 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	250 238	710 621	230 751	666 530	888 371
Rémunération réseau	37 536	106 593	34 613	99 980	133 256
Rémunération du dépositaire	37 536	106 593	34 613	99 980	133 256
Total	325 310	923 807	299 977	866 490	1 154 883

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-07-2023 au 30-09-2023 à 61 445 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevances CMF	50 048	142 124	46 150	133 306	177 674
Impôt et taxes	11 395	33 077	9 710	24 445	23 380
Autres charges	2	25	83	87	2 698
Total	61 445	175 226	55 943	157 838	203 752

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-07-2023 au 30-09-2023 à un solde créditeur de 261 225 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Régul Résultat d'exploitation (souscription)	1 293 252	2 514 386	1 111 081	1 653 047	2 840 112
Régul Résultat d'exploitation (rachat)	(1 554 477)	(2 634 705)	(1 391 340)	(2 178 737)	(4 201 953)
Total	(261 225)	(120 319)	(280 259)	(525 690)	(1 361 841)

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 30-09-2023 s'élève à 710 621 dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au 30-09-2023 s'élève à 106 593 dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque

(STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au 30-09-2023 s'élève à 106 593 dinars.